

& Accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'alternance : Lancement d'un appel à projets régional 22 février au 25 avril 2024

Le programme national FSE + doit permettre, dans sa priorité 2, de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative.



L'objectif spécifique (OS) A vise à améliorer l'accès à l'emploi pour les jeunes de moins de 30 ans, y compris par un accompagnement vers l'alternance ou l'apprentissage. Cet appel à projets met l'accent sur l'accompagnement socio-professionnel prenant en compte notamment les problématiques de santé mentale ainsi que les actions permettant de mobiliser les employeurs et de proposer aux participants des mises en situations professionnelles concrètes pour les conduire vers un emploi durable.

En Nouvelle-Aquitaine, en 2023, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 13%, soit un taux deux fois plus élevé que le taux de chômage total de la région, fixé au 3ème trimestre 2023 à 6,5%. Dans le contexte de réduction du nombre global de demandeurs d'emploi qui prévaut depuis quelques mois, il apparaît donc que les jeunes restent un public plus en difficulté que la moyenne.

Pour répondre à ce contexte, la DREETS Nouvelle-Aquitaine lance l'appel à projets
« Accompagnement vers l'emploi des jeunes et développement de l'apprentissage n°2 ».

L'appel à projets... en bref !

⇒ Les actions notamment visées :

- **Action proactive à destination des catégories de publics les plus éloignés de l'insertion**, tant sociale que professionnelle, qui aille au-delà de l'accompagnement socio-professionnel ou de l'orientation vers l'apprentissage/alternance. Il est donc attendu en complément :
 - ➔ une mobilisation des employeurs par des démarches proactives de recueil et d'identification de leurs besoins ;
 - ➔ et/ou une coordination et une fidélisation de réseaux locaux pour l'emploi ;
 - ➔ et/ou des mises en emploi concrètes avec un suivi post-recrutement, y compris sur plusieurs mois, en sensibilisant les employeurs à la notion de parcours.
- **Actions de prises en charge de la santé mentale des jeunes**, avec un accent particulier sur les problématiques psychiques, addictives ou assimilées.
- **Actions de coordination** entre les acteurs.

⇒ **Candidats éligibles** : Tout type de structure ayant une compétence dans le domaine et mettant en œuvre un projet sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, hors lauréats de l'AAP CEJ-JR de la DREETS Nouvelle-Aquitaine pour le périmètre du projet conventionné dans ce cadre.

⇒ **Public cible** :

- Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi.
- Les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans le service public de l'emploi.

⇒ **Période de réalisation possible des opérations** : 1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2025

⇒ **Enveloppe disponible** : 4 500 000 €.

L'appel à projets est à découvrir sur le [site du Fonds social européen en France](#)
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 avril 2024.

Un webinaire de présentation de l'appel à projets est prévu le 19 mars 2024 à 10h,
Inscription au lien suivant : <https://forms.office.com/e/waz0Yujzdk>

Contacts pour cet appel à projets :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Mission Fonds européens

Florian PAJOT – florian.pajot@dreets.gouv.fr

Céline LACLIE – celine.laclie@dreets.gouv.fr

Anne-Laure LIARDOU – anne-laure.liardou@dreets.gouv.fr